

## COMITE DE PREVENTION DU DOPAGE CPD - PV DE LA RÉUNION N°3/ 2020 VISIOCONFERENCE DU 06 OCTOBRE 2020

**Présidence** Michel MARLE  
**Présents** Joël JOLLIT, Jacques TUFFIERE, Christiane MILOCHEVITCH, Michel HUERTAS, Lucile GOVAERE, Martine PREVOST, Jean-Paul RICHEZ  
**Excusées** Marguerite DUPECHOT, Catherine GRACIA

- Début de réunion à 10h30 -

1. Intervention du Président
2. Liées au Covid 19, les procédures de contrôle FFA complètent celles de l'AFLD : pas de signature de l'athlète à la notification, orale ; celle-ci se fait en salle de prélèvement :  
→ prévoir de grands espaces notamment en salle d'attente.
3. Isabelle MARECHAL demande que ces procédures soient transmises aux organisateurs.
4. Record de France de l'heure le 19/09/2020 en Corse par Morhad AMDOUNI 20.772 m : malgré une demande auprès de l'AFLD, pas de préleveur sur place L'organisateur avait prévu la venue d'un préleveur (une formation escorte a été faite en conséquence). Suite à de nombreux échanges téléphoniques avec l'AFLD, le contrôle a pu se faire le mardi à l'aéroport de Nice ! et enfin trouver un avion au départ de Corse.  
Merci encore à Catherine GRACIA et à Michel HUERTAS pour leur implication.  
→ ce record sera donc homologable.
5. Il est rappelé aux clubs lors de la prise de licence d'un athlète étranger de se rapprocher du CPD qui interrogera la Fédération nationale de celui-ci afin de s'assurer que l'athlète n'a pas commis d'infraction voire même plus grave : être suspendu pour dopage.  
Cela fait suite à un problème de suspension d'un athlète par sa Fédération d'origine pour dopage (dans ce cas précis, le Maroc) mais qui a avait été tout de même licencié dans un club français.
6. Formation
  - Jacques TUFFIERE et Christine VIRLOUVET font un point sur certaines difficultés à mettre en conformité les informations relatives au module « dopage » ;
  - Jacques TUFFIERE précise ci-dessous les ambiguïtés persistant dans les modules :

### a) Certification de la qualification d'Escorte

#### Conditions d'inscription et Prérequis :

- être âgé de 18 ans et plus,
- être licencié FFA.

#### Ladite formation se limite aux 2 modules organisés conjointement :

- M301 - Ethique de l'antidopage aux normes de l'AMA (FFP)
- M138 - Rôle et Mission de l'Escorte (FFP)

Il faut entrer 2 actions indépendantes dans SI-FFA afs M301 et M138 pour valider.

Evaluation et certification :

L'évaluation des 2 modules s'effectue conjointement avec un seul QCM comprenant des questions sur le M301 et M138

**Situation à ce jour**

- **supprimer l'obligation du M001 (Responsabilité et Ethique) de la formation filière antidopage du Domaine organisation d'événements ;**
- **mettre à jour tous les documents du site fédéral à la rubrique « Formation » et de même pour la plateforme avec les documents de la formation sur cette filière.**

**A noter : le M001 est obligatoire pour toutes les formations des domaines sauf pour la Filière antidopage qui suivra la réglementation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).**

➔ *ceci a été acté par l'OFA avec Christine VIRLOUVET et le Directeur Richard CARLON depuis plusieurs mois.*

Par ailleurs, des décisions sont prises par d'autres instances sans concertation avec le Responsable du domaine et de la filière antidopage, c'est dommage. En effet, chacun avec son métier et son expérience en connaissant et en appliquant les textes officiels peut apporter son expertise. Cela ne peut qu'être utile au niveau des besoins sur le terrain (pratique et suivi).

**b) Certification de la qualification de Délégué fédéral**

Conditions d'inscription et Prérequis

- Être âgé de 18 ans et plus
- Être licencié FFA
- Être titulaire du diplôme d'Escorte
- Expérience de terrain avec 2 actions en tant qu'escorte sur des contrôles effectifs qui sont enregistrés sur SI-FFA afs comme événement de pratique.

La qualification se compose de 3 modules capitalisables

- M139 - Missions du délégué fédéral (FOAD)
- M165 - Organisation et lutte antidopage (FFP)
- M166 - Prévention du dopage (FFP)

Evaluation et certification

- Evaluation des modules capitalisables sous forme de QCM
- Certification de la qualification Délégué fédéral après validation par QCM de chacun des 3 modules capitalisables.

**c) Certification de la qualification de Délégué expert**

Conditions d'inscription et Prérequis

- Être âgé de 18 ans et plus
- Être licencié FFA
- Être titulaire du diplôme de Délégué fédéral antidopage

Ladite formation se limite à 1 module

- M168 - Contrôle antidopage sur des rencontres internationales (FOAD)

Evaluation et certification

- Mises en situation pratique sur une compétition nationale ou internationale sous la responsabilité d'un ou des tuteurs qui évalueront la compétence suivant une grille définie ;
- La certification de la qualification Délégué expert sera obtenue suivant le résultat de la grille d'évaluation faite par le ou les tuteurs et la validation par le Comité Prévention Dopage (CPD).

## 7. Remarques

Michel MARLE, indique que certaines personnes se sont autoproclamées « délégué » sans avoir effectué les prérequis et la certification de la qualification (3 modules).

➔ Par conséquent, pour les Championnats nationaux et France, le nom du délégué désigné par la ligue doit être transmis à la FFA (Catherine GRACIA) afin que le CPD puisse vérifier :

- 1- les formations,
- 2- la compétence sur le terrain.

## 8. Point sur les Championnats de France Elites et Espoirs à Albi

- a) Christiane MILOCHEVITCH fait un rapide compte rendu d'Albi aux France Elites et Espoirs :
- 59 contrôles sur 2 jours ; bonne organisation en amont, mais difficultés pour avoir le nombre d'escortes (désistements suite à la peur du covid19) ; journées très longues (jusqu'à 23 heures le samedi) ;
  - 5 préleveurs présents plus supervision de l'AFLD : satisfaction de tous malgré la désignation très tardive par l'AFLD des athlètes à contrôler le samedi mais meilleure organisation le dimanche ;
  - quelques difficultés rapidement résolues avec la presse qui se faisait trop insistante.
- b) Martine PREVOST apporte quelques précisions sur les mesures sanitaires et se dit inquiète sur l'organisation des France Jeunes à Evry Bondoufle : Tests covid19 à faire pour les Ultra-marins (60 environ) pour leur retour et difficultés pour obtenir les résultats des tests rapidement.

## 9. Questions diverses

Isabelle MARECHAL indique que la validation d'un délégué du Grand-Est reste en suspens ; celle-ci s'avère justifiée et est en voie de règlement auprès de l'OFA.

A ce sujet, Christine VIRLOUVET précise avoir envoyé une note aux personnes concernées pour régler le problème au plus vite.

Michel MARLE précise que si les escortes ou délégués n'assurent pas sérieusement leur mission, après mise en garde et en cas de récidive, ils doivent être retirés de toute fonction dopage.

Les risques de vice de forme nuisent au savoir-faire de la FFA.

Organisation du contrôle lors des France de 10 kms : difficultés par rapport à la désignation tardive des athlètes à contrôler mais ce sont les directives de l'AMA.

➔ Seront jointes à ce PV les règles des contrôles antidopage de l'AFLD et de la FFA durant la période du COVID19.

- Fin de réunion 12H -



**Prochaine réunion mi-novembre qui sera la dernière de cette mandature.**

**Michel MARLE**  
**PRESIDENT**

## CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE ET ESPOIRS 2020 - ALBI

### MESURES SANITAIRES - COVID 2019 CONTROLES ANTIDOPAGE

#### **PERSONNEL FFA** (escorteurs, délégués)

Tous devront porter un masque : un changement est prévu toutes les 4h si nécessaire.

Avant signature, l'escorte l'athlète et son accompagnant se nettoient les mains au gel hydroalcoolique.

Pour la signature des PV de contrôle, les stylos seront nettoyés avec une lingette désinfectante.

Lors de l'accompagnement au Centre de Contrôle, l'escorteur devra se tenir à 1m minimum de l'athlète et de l'accompagnant.

#### **ATHLETES**

Dès la prise en charge par l'escorteur, remise d'un masque chirurgical à usage unique, y compris pour l'accompagnateur si besoin ; nettoyage des mains au gel hydroalcoolique et obligation de porter le masque en salle d'attente et ce, pendant l'intégralité du contrôle.

#### **SALLE D'ATTENTE**

Suffisamment grande pour accueillir les athlètes et accompagnateurs en respectant la distanciation, avec si possible une entrée et sortie différentes et un marquage au sol.

Un marquage sera fait pour respecter la distanciation au niveau des sièges.

Les emplacements seront systématiquement nettoyés avant et après le passage de l'athlète.

A l'entrée de la salle d'attente, gel obligatoire.

#### **SALLE DE PRELEVEMENT**

Gel désinfectant et lingettes à disposition pour le préleveur. L'athlète devra porter des gants à usage unique fourni par l'organisation (pas de gel pour ne pas polluer le prélèvement urinaire).

Nettoyage des surfaces et des stylos par les préleveurs (les escorteurs n'ayant pas accès).

**CONTROLES ANTIDOPAGE EN COMPETITION  
FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME  
PROTOCOLE APPLICABLE DANS LE CADRE DU CONTEXTE SANITAIRE LIE A LA COVID19**

### Les principes

L'Agent de Contrôle du Dopage (ACD) respecte les principes du protocole sanitaire de la FFA et de l'AFLD (notamment le respect des gestes barrière pendant l'intégralité de la mission et le maintien maximal de la distanciation physique), et remplit les critères d'autoévaluation fixés par l'AFLD au regard de la COVID 19 pour mener à bien sa mission, sans être obligatoirement soumis à un test préalable RT-PCR.

Les vestiaires des athlètes ne sont pas accessibles à l'ACD, ni aux escortes.

L'ACD et les escortes maintiennent une distanciation physique maximale avec les athlètes et leur staff.

Les escortes et/ou le délégué de la FFA notifient oralement les athlètes à l'issue de leur épreuve.

Les athlètes désignés ne peuvent pas se rendre aux vestiaires avant d'avoir réalisé leur contrôle antidopage (CAD) et se rendent directement à la salle d'attente / poste de contrôle dès leur sortie de la piste / sautoir / aire de lancer (sous la surveillance visuelle des escortes).

### Les étapes du Contrôle

- L'ACD prend contact avec le délégué de la FFA dès son arrivée pour installer le poste de contrôle, vérifier la disposition de la salle d'attente, et organiser une réunion avec les escortes pour leur expliquer le déroulement du contrôle.
- Réunion avec le délégué et les escortes pour leur expliquer le processus de notification orale et la surveillance des athlètes désignés, jusqu'à leur arrivée dans la salle d'attente / poste de contrôle (vérification que les athlètes s'y rendent directement sans passer par les vestiaires).
- Fin de l'épreuve : dès la fin de leur épreuve, les athlètes désignés sont notifiés oralement par le délégué / l'escorte et se rendent immédiatement dans la salle d'attente / poste de contrôle (après éventuelle obligation médiatique) sans passer par les vestiaires et ce, sous la surveillance visuelle des escortes et éventuellement du délégué de la FFA.
- Arrivée à la salle d'attente : les athlètes signent leur notification sur leur formulaire de contrôle (1 stylo désinfecté pour chaque athlète préparé par l'ACD à cet effet).
- Salle d'attente / Poste de contrôle : les athlètes restent dans la salle d'attente sous la surveillance visuelle (à l'extérieur de la salle) d'une ou plusieurs escortes (et éventuellement du délégué de la FFA) avant d'effectuer tour à tour leur contrôle. Seul des membres du staff des athlètes peuvent entrer dans la salle d'attente et/ou le poste de contrôle pour les assister. Le port du masque est obligatoire dans la salle d'attente.
- Phase de contrôle : procédure AFLD reprenant les recommandations de l'Agence Mondiale Antidopage (maintien de la distanciation physique, port du masque et de gants par l'ACD et le sportif, désinfection du poste de contrôle et du matériel avant et après chaque passage d'un sportif).
- Fin du contrôle.

### **Points importants / cas particuliers**

- Selon la nature de l'épreuve (course, saut, lancer), importance du positionnement des escortes pour notifier les athlètes dès l'issue de l'épreuve et les surveiller afin qu'ils se rendent directement (sauf obligation médiatique / soins) au poste de contrôle pour la notification écrite.
- Importance de la transmission efficace de l'information des athlètes désignés pour le contrôle par l'ACD au délégué de la FFA et aux escortes (avant le début de chaque épreuve).
- Athlète nécessitant un soin médical : idéalement, le soin sera prodigué dans la salle d'attente, ou dans une salle permettant une surveillance visuelle à distance par une escorte (sauf besoin impérieux auquel cas l'ACD décidera de la marche à suivre).

### **Contacts**

AFLD – Département des contrôles  
[controles@aflD.fr](mailto:contrroles@aflD.fr)  
0140627250